

Combattons la dégradation de nos routes  
en évitant de surcharger nos véhicules

SAFER



N° 959 du 09 avril 2026 Prix 250 F cfa

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Togo-Bilan et  
perspectives



## L'exécutif redéfinit ses priorités P.3

Enfants de la rue en Afrique de l'Ouest P.7

Le parlement de  
la CEDEAO face à  
l'urgence d'agir



Togo  
Un pays aux portes  
du risque faible,  
selon Bloomfield P.3



Quand la géographie  
se met au service de  
la justice africaine,  
grâce au Togo



Eau potable à  
Zimaglikopé  
Miss Togo 2026 et GTA  
Assurances unissent  
leurs forces pour  
un projet vital P.6



## Bassar-Transparence publique LES COMPTABLES DES MAIRIES ET DU CHP FORMÉS À UNE GESTION MODERNE DES STOCKS

Dans une dynamique de renforcement de la gouvernance locale et d'amélioration de la gestion des ressources publiques, les agents comptables des communes de la préfecture de Bassar ainsi que ceux du Centre Hospitalier Préfectoral (CHP) bénéficient d'une formation spécialisée en comptabilité matière, avec un accent particulier sur la gestion des stocks. Cette initiative, portée et financée par le maire de la Commune Bassar 1, M. Mouni Ouyi Olivier, également président du Conseil d'administration du CHP de Bassar, traduit une volonté affirmée de professionnaliser les pratiques comptables au sein des institutions locales.

Organisée dans les locaux de la mairie de Bassar 1, cette session de formation s'étend sur trois jours, du 3 au 6 avril 2026, et est assurée par l'honorable député Jean-Paul N. Kossi Kolani, consultant et expert en comptabilité et gestion des entreprises. Treize agents comptables issus des différentes structures bénéficient de ce renforcement de capacités, dont quatre de la Commune Bassar 1, un représentant pour chacune des Communes Bassar 2, 3 et 4, ainsi que six agents du CHP de Bassar.

L'objectif principal de cette formation est d'outiller les participants pour une gestion rigoureuse, transparente et performante des stocks. Il s'agit notamment de leur permettre de mieux maîtriser l'information financière et patrimoniale, en passant d'une gestion approximative à une comptabilité de précision. La formation vise également à renforcer l'optimisation économique et opérationnelle des ressources, en évitant les pertes et les gaspillages, tout en garantissant une traçabilité fiable des opérations afin de prévenir les risques de fraude et d'assurer la conformité aux normes en vigueur.

À terme, les bénéficiaires devraient être en mesure de mieux protéger les actifs des institutions auxquelles ils appartiennent, tout



en contribuant à l'amélioration de la performance économique et financière des communes et du CHP de Bassar. Pour le formateur, l'enjeu dépasse la simple gestion logistique : « L'objectif ultime de cette formation est de transformer la gestion des stocks en un véritable outil de pilotage stratégique », a souligné Jean-Paul N. Kossi Kolani, saluant au passage l'initiative du maire.

De son côté, M. Mouni Ouyi Olivier a réaffirmé son engagement en faveur d'une gestion publique plus efficace et transparente. Selon lui, cette formation vise à doter les agents comptables des outils nécessaires pour fiabiliser les données, évaluer avec précision le patrimoine des collectivités et produire des bilans sincères en fin d'exercice.

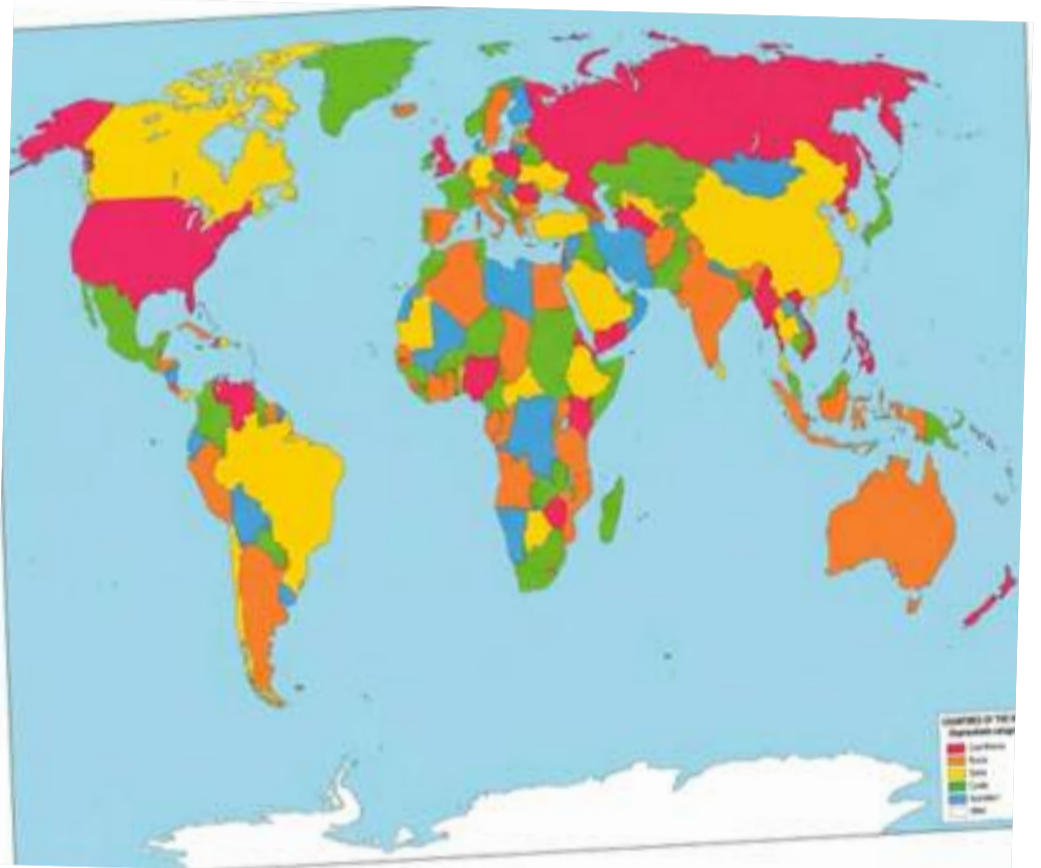
L'initiative a reçu l'adhésion des autorités administratives et locales, notamment du préfet de Bassar, le colonel Assiah Hodabalo, qui a exprimé ses encouragements aux participants et réaffirmé son soutien à toute action contribuant à l'amélioration de la gestion publique dans la préfecture. À travers cette démarche, Bassar confirme son ambition de faire de la bonne gouvernance et de la transparence des piliers essentiels de son développement local.

La rédaction

## QUAND LA GÉOGRAPHIE SE MET AU SERVICE DE LA JUSTICE AFRICAINE, GRÂCE AU TOGO

Une avancée historique a été enregistrée à Addis-Abeba, en Éthiopie, lors de la 39<sup>e</sup> Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, les 14 et 15 février 2026. La République Togolaise a vu son initiative « Corriger la

bale. Les États membres sont exhortés à intégrer cette projection dans leurs programmes scolaires, dans le cadre d'une rééducation géographique et culturelle. La Conférence a également désigné un Champion chargé de piloter et de promouvoir



carte de l'Afrique sur le globe » adoptée, visant à rectifier les représentations cartographiques disproportionnées du continent africain. Cette décision marque un tournant majeur dans la lutte pour la justice cognitive et la reconnaissance du potentiel économique, social et culturel de l'Afrique.

La Conférence a rappelé ses engagements précédents, notamment sur la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine, et a félicité le Togo pour son initiative courageuse. Le constat est clair : la projection Mercator, encore largement utilisée, déforme la taille réelle de l'Afrique et contribue à minimiser son importance économique et géopolitique. Cette distorsion historique affecte la perception mondiale du continent et entretient des préjugés à l'égard des pays du Sud, influençant la planification des infrastructures, l'évaluation des ressources et la représentation de l'Afrique sur la scène mondiale.

La décision adopte officiellement la projection « Equal Earth » afin de restituer à l'Afrique ses dimensions réelles et de corriger son image glo-

l'initiative, avec un suivi annuel assuré par la Commission de l'Union africaine.

Cette mesure s'inscrit dans la dynamique de l'Agenda 2063, qui vise à renforcer l'appropriation du récit africain, à valoriser son patrimoine culturel et à soutenir une transformation socio-économique centrée sur les populations. La Conférence a rappelé l'importance de promouvoir l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des valeurs panafricaines dans toutes les écoles, afin que l'Afrique retrouve sa place légitime dans le monde et que ses réalités soient correctement comprises et respectées.

L'initiative togolaise, soutenue par les congrès panafricains précédents et par l'ensemble des États membres, ouvre la voie à une Afrique qui s'affirme, non seulement par ses ressources et son potentiel économique, mais aussi par une représentation cartographique fidèle qui reflète son rôle central dans l'histoire et dans l'avenir du monde.

La rédaction

Le Messenger

Togo

## UN PAYS AUX PORTES DU RISQUE FAIBLE, SELON BLOOMFIELD

Le Togo confirme progressivement sa place sur la carte des destinations attractives pour les investisseurs, avec un niveau de risque désormais jugé « modéré supérieur » et proche du seuil du risque faible. C'est l'une des principales conclusions du rapport de cartographie des risques d'investissement présenté le 2 avril 2026 à Lomé par le cabinet Bloomfield Investment Corporation, à l'occasion de la première édition de la conférence Risque pays. Cette étude approfondie vise à fournir aux investisseurs et aux décideurs publics une lecture claire et structurée de l'environnement économique togolais. Elle s'appuie sur l'analyse de cinq paramètres essentiels que sont la performance macroéconomique, l'environnement des affaires, le système financier, le climat socio-politique et la gestion des finances publiques. À l'issue de cette évaluation, le Togo obtient une note de 5,9 sur 10, le positionnant dans la catégorie des pays à risque modéré, à seulement 0,1 point du niveau considéré comme faible. Pour Stanislas Zézé, cette performance traduit une dynamique encourageante. Il souligne que, malgré l'existence de certaines zones de vulnérabilité, celles-ci ne constituent pas un frein majeur à l'investissement. Au contraire, le pays apparaît

comme un environnement globalement favorable, porté par des réformes et des mécanismes qui rassurent les opérateurs économiques. Il insiste notamment sur les progrès en matière de gouvernance, un domaine dans lequel le Togo se hisse à la première place en Afrique de l'Ouest parmi les 29 pays évalués, selon les données du cabinet.

de capital.

Cependant, l'analyse n'occulte pas les défis persistants. Parmi les principales fragilités identifiées figurent le déficit du commerce extérieur, le niveau élevé de la dette extérieure ainsi que le poids de son service sur les finances publiques. Ces facteurs constituent des points de vigilance qui pourraient, à terme, peser sur la

gistrées et d'atténuer les faiblesses relevées par le rapport. L'objectif affiché est clair : faire franchir au Togo le cap du risque faible dès les prochaines évaluations.

La publication de cette cartographie s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration continue de l'environnement des affaires.



Le rapport met en lumière les atouts structurels du pays, notamment sa stabilité relative, ses efforts de modernisation économique et les dispositifs mis en place pour attirer les capitaux. Il répond également aux principales préoccupations des investisseurs, en apportant des éléments de réponse sur les opportunités offertes, les perspectives de rentabilité et les risques potentiels de perte

trajectoire économique du pays s'ils ne sont pas maîtrisés. Conscient de ces enjeux, le gouvernement togolais affiche sa volonté de consolider les acquis et de corriger les déséquilibres. Le ministre de l'économie et de la planification du développement, Badanam Patoki, a ainsi indiqué qu'un ensemble de réformes est en préparation afin de renforcer les performances enre-

Elle sera actualisée chaque année, permettant ainsi de suivre l'évolution des indicateurs et d'ajuster les politiques publiques en conséquence. Pour le Togo, cette évaluation constitue à la fois une reconnaissance des progrès accomplis et une feuille de route pour consolider sa crédibilité sur la scène économique internationale.

LM

Togo

## LE CADRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DISCRET D'UNE TRANSFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Au Togo, certaines dynamiques de développement opèrent loin des projecteurs mais produisent des effets durables sur la vie des populations. C'est le cas du Cadre de coopération pour le développement durable 2023-2026 (CCDD), dont la mise en œuvre continue de transformer en profondeur les conditions de vie de millions de citoyens à travers le pays. Conçu comme un levier stratégique d'accompagnement des politiques publiques, ce dispositif incarne une approche coordonnée du développement, portée conjointement par l'État togolais et le Système des Nations unies.

Depuis son déploiement, le CCDD s'impose comme un instrument structurant, fondé sur la convergence des efforts autour de priorités nationales clairement définies. En fédérant les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de la société civile, il favorise une meilleure cohérence des interventions et limite la dispersion des initiatives. Cette synergie

permet d'optimiser l'impact des actions menées dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, l'emploi ou encore l'environnement.

Sur le terrain, les résultats commencent à se matérialiser de manière tangible. L'accès aux soins de santé s'améliore progressivement, les infrastructures éducatives se renforcent, tandis que les dispositifs de protection sociale gagnent en portée. Parallèlement, de nouvelles opportunités économiques émergent, offrant aux populations, notamment aux jeunes et aux femmes, des perspectives accrues d'autonomisation. Au-delà des indicateurs, ces avancées se traduisent par des changements concrets dans les parcours de vie : des familles mieux soutenues, des compétences renforcées et une inclusion sociale plus affirmée.

Aligné sur la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, le CCDD s'inscrit dans la vision nationale visant à bâtir un Togo moderne, pacifique et porté par une croissance inclusive et durable. À ce titre, l'appui du Système des Nations unies ac-

compagne le pays dans sa transformation économique, en intégrant les impératifs de durabilité environnementale et de création d'emplois décents, tout en renforçant le capital humain et la gouvernance participative.

Cette dynamique contribue également à l'atteinte des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant un accent particulier sur l'inclusion et la réduction des inégalités. Les populations les plus vulnérables demeurent au cœur des interventions, traduisant une volonté affirmée de ne laisser personne en marge du progrès.

Au-delà des acquis déjà perceptibles, le CCDD dessine les contours d'un Togo plus résilient, capable de relever les défis contemporains tout en consolidant ses avancées. La durabilité des actions engagées constitue un pilier essentiel de cette approche, garantissant que les progrès réalisés aujourd'hui s'inscrivent dans le temps long et continuent de bénéficier aux générations futures.

La rédaction

Togo-Bilan et perspectives

### L'EXÉCUTIF REDÉFINIT SES PRIORITÉS

Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a présidé le mardi 7 avril les travaux du tout premier séminaire gouvernemental de l'année 2026, un rendez-vous stratégique placé sous le signe de l'évaluation et de la projection. Au cœur des échanges, la nécessité d'examiner avec rigueur la feuille de route 2020-2025, tout en posant les bases de la prochaine phase d'action publique.

Ce séminaire s'inscrit comme un moment charnière dans la gouvernance, marquant une volonté affirmée d'adopter un regard lucide sur les progrès accomplis et les défis persistants. Loin de se réduire à un exercice administratif, il s'est voulu un cadre de réflexion approfondie visant à renforcer la cohérence de l'action gouvernementale et à mieux aligner les priorités sur les attentes réelles des populations.

Après plusieurs années marquées par des ambitions fortes et la mobilisation de financements pour des projets structurants, le gouvernement entend désormais consolider les acquis avec discernement. L'accent est mis sur l'efficacité, avec une orientation claire vers des actions à fort impact dans la vie quotidienne des citoyens.

À travers cette démarche, l'exécutif affiche une ambition nette : inscrire durablement l'action publique dans une logique de résultats concrets, mesurables et utiles. Une orientation qui traduit une évolution dans la méthode de gouvernance, privilégiant désormais la performance et la pertinence des politiques publiques au service du développement national.

La rédaction

# RÉFORMES ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ET GOUVERNANCE AU CŒUR DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DU 1ER AVRIL 2026 AU TOGO

Réuni le 1er avril 2026 à Lomé sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, le Conseil des ministres a pris une série de décisions majeures traduisant la volonté du gouvernement de moderniser le cadre économique, de renforcer la gouvernance territoriale et d'anticiper les défis internationaux. Trois projets de loi, quatre décrets, plusieurs communications stratégiques ainsi qu'une nomination ont marqué cette session aux enjeux multiples.

Au titre des réformes législatives, l'exécutif a adopté un projet de loi ambitieux portant organisation de la concurrence et protection des consommateurs. Ce texte vise à adapter le cadre juridique national aux réalités économiques actuelles, notamment l'essor du numérique et l'intensification des échanges commerciaux. Il consacre la liberté des prix et du com-

merce tout en encadrant strictement les pratiques anticoncurrentielles. La création annoncée d'une commission nationale dédiée devrait renforcer la transparence des transactions et améliorer la protection des consommateurs, tout en consolidant l'attractivité du Togo auprès des investisseurs.

Dans la même dynamique d'ouverture et de conformité aux standards internationaux, deux autres projets de loi autorisent l'adhésion du pays à des conventions internationales relatives à la sûreté nucléaire et à la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires. Par cette démarche, le Togo affirme son engagement en faveur d'un usage sécurisé et pacifique des technologies nucléaires, tout en consolidant son dispositif juridique en la matière. Sur le plan réglementaire, plusieurs décrets structurants ont été

adoptés. Parmi eux, la création de la cellule de gestion du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole (Pro-REFPA) vise à pérenniser les acquis d'un programme pilote ayant permis des avancées notables en matière de cartographie et de sécurisation foncière. Le gouvernement entend ainsi renforcer l'accès à la terre et stimuler les investissements agricoles.

Autre décision phare, la mise en place de l'Autorité togolaise des frontières (ATF), appelée à centraliser et coordonner la gestion des frontières nationales. Cette nouvelle structure aura pour mission de prévenir les différends territoriaux, d'améliorer la coopération transfrontalière et de consolider la souveraineté nationale dans un contexte régional marqué par des enjeux sécuritaires croissants. Le Conseil a également fixé les indemnités des chefs de canton pour

l'année 2026 et entériné la désignation de quinze chefs traditionnels, leur conférant ainsi une reconnaissance juridique formelle pour l'exercice de leurs fonctions. Les communications présentées ont, quant à elles, mis en lumière plusieurs chantiers stratégiques. Le gouvernement a annoncé le lancement imminent d'un guichet unique de cartographie des infrastructures, adossé à un réseau de correction centimétrique de haute précision, destiné à améliorer la coordination des travaux publics et à réduire les coûts liés aux incidents sur les réseaux enterrés. Par ailleurs, l'état d'avancement du Programme de partenariat pays avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a été examiné, avec pour ambition de renforcer la base industrielle nationale et de stimuler la création d'emplois. Enfin, face aux répercussions économiques des tensions au Moyen-

Orient, le gouvernement a affiché sa vigilance. La hausse des coûts de transport, de l'énergie et des intrants agricoles constitue une menace pour les économies vulnérables, dont celle du Togo. Les autorités entendent suivre de près l'évolution de la situation et envisager, le moment venu, des mesures adaptées pour préserver le pouvoir d'achat et la stabilité économique.

Au chapitre des nominations, le Lieutenant-Colonel ATAFAI Tchangani a été désigné chef du corps des agents des eaux et forêts, renforçant ainsi l'encadrement du secteur environnemental. À travers ces décisions, le Conseil des ministres confirme une orientation résolument tournée vers la modernisation de l'économie, la consolidation des institutions et la gestion proactive des défis nationaux et internationaux.

LM

## VOICI LE COMPTE RENDU

### Lomé, 1er avril 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 1er avril 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté trois (3) projets de loi, quatre (4) décrets, écouté trois (3) communications et procédé à une nomination.

#### 1. Au titre des projets de loi

- Le Conseil des ministres a adopté le projet de loi portant organisation de la concurrence et protection des consommateurs au Togo

Dans un contexte marqué par l'intensification des échanges commerciaux, l'essor des technologies de l'information et de la communication, ainsi que par les engagements communautaires et régionaux du Togo au sein de l'UEMOA, de la CE-DEAO et de la ZLECAF, il est apparu nécessaire de moderniser le cadre juridique national applicable à la concurrence et à la protection des consommateurs.

Le projet de loi adopté vise à moderniser le cadre juridique national en matière de concurrence, en remplacement de la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999, devenue insuffisamment adaptée aux mutations économiques et technologiques.

Il consacre la liberté de commerce et la liberté des prix, tout en encadrant les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes, les abus de position dominante et les opérations de concentration.

Le texte renforce également la protection des consommateurs à travers l'amélioration de l'information, la transparence des transactions commerciales et la lutte contre les pratiques déloyales. Sur le plan institutionnel, il prévoit la création d'une commission nationale de la concurrence et de la protection des consommateurs chargée de veiller à l'application effective de ces règles sur l'ensemble du territoire national.

L'adoption de ce texte contribuera à améliorer la transparence des relations économiques, à sécuriser les échanges commerciaux et à renforcer l'attractivité du Togo pour les investisseurs.

- Le Conseil des ministres a ensuite adopté deux (2) projets de loi autorisant respectivement l'adhésion du Togo :

- à la convention sur la sûreté nucléaire adoptée à Vienne le 17 juin 1994 ;

- à la convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adoptée à Vienne le 21 mai 1963.

La première convention vise à établir et maintenir un haut niveau de sûreté nucléaire à l'échelle mondiale, à protéger les populations et l'environnement contre les rayonnements ionisants, et à prévenir les accidents dans les installations nucléaires civiles.

La deuxième convention instaure un régime harmonisé de responsabilité civile applicable aux dommages nucléaires, en consacrant la responsabilité de l'exploitant, en définissant les obligations en matière d'assurance et de garanties financières, et en précisant les règles d'indemnisation et de compétence juridictionnelle en cas d'accident.

Par son adhésion à ces deux conventions, le Togo confirme son engagement en faveur d'une utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires, et renforce son cadre juridique en matière de responsabilité nucléaire. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la loi adoptée en 2020 relative à l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire et de la création de l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires.

#### 2. Au titre des décrets

- Le Conseil des ministres a adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la cellule de gestion du Projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole (Pro-REFPA)

Ce décret s'inscrit dans la continuité du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole mis en œuvre dans le cadre du Programme Seuil du Millennium Challenge Corporation. A la suite de l'arrêt du financement du projet, le gouvernement a décidé d'assurer, en régie nationale, la pérennisation des acquis issus de ce projet, qui a permis d'expérimenter, sur cinq (5) sites pilotes, des approches innovantes en matière de cartographie foncière, d'enregistrement des droits et de prévention des conflits fonciers.

La cellule ainsi créée aura pour mission d'assurer la continuité opérationnelle du projet, la consolidation des résultats obtenus, notamment la cartographie de 2 645 hectares et le règlement de certains conflits fonciers anciens, ainsi que la capitalisation des outils et méthodologies développés, en vue de soutenir l'extension progressive des réformes foncières rurales à l'échelle nationale.

Ce dispositif contribuera à renforcer la sécurisation foncière en milieu rural, à améliorer l'accès des populations aux terres agricoles et à favoriser un climat propice à l'investissement dans le secteur agricole.

- Le Conseil des ministres a ensuite adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité togolaise des frontières (ATF)

Face aux enjeux stratégiques liés à la gestion des frontières, notamment terrestres et maritimes, dont la maîtrise constitue un facteur essentiel de paix, de stabilité et de développement, le gouvernement a décidé, dans le souci de renforcer la cohérence de l'action publique dans ce domaine, de regrouper, au sein d'une autorité unique, les missions jusque-là exercées par deux commissions distinctes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de l'Autorité togolaise des frontières (ATF).

L'ATF a pour missions, notamment de prévenir les risques de différends territoriaux avec les Etats voisins, de formuler toutes propositions relatives à la délimitation, à la matérialisation et à la gestion des frontières nationales et internationales, de centraliser, sécuriser et organiser les données frontalières détenues par les différents départements ministériels, ainsi que de contribuer à la gestion et au règlement des différends frontaliers. Elle participera également au renforcement de la coopération transfrontalière et à la consolidation de la souveraineté territoriale nationale.

- Le Conseil des ministres a également adopté le décret fixant les indemnités de fonction des chefs de canton et assimilés pour l'exercice 2026.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle, ce décret fixe, au titre de l'année 2026, le montant annuel des indemnités allouées aux chefs de canton régulièrement reconnus et effectivement en fonction au 1er janvier 2026.

- Le Conseil des ministres a enfin adopté des décrets portant reconnaissance de la désignation de quinze (15) chefs de canton par voie coutumière et par voie de consultation populaire Conformément à l'article 14 de la loi n° 2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle, la désignation de chaque chef de canton, selon les usages propres à chaque localité, par voie coutumière ou par consultation populaire, est constatée par procès-verbal avant d'être entérinée par décret en Conseil des ministres.

En application de ces dispositions, quinze (15) chefs de canton ont été régulièrement désignés conformément aux pratiques en vigueur dans leurs localités respectives.

Les décrets adoptés confèrent aux intéressés la reconnaissance juridique nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

#### 3. Au titre des communications

- Le Conseil a écouté une communication relative à la mise en place du Guichet unique de cartographie des infrastructures et au déploiement du réseau national de correction cen-

timétrique (CENTIPOS), présentée par le ministre de l'efficacité du service public et de la transformation numérique. Notre pays connaît une intensification des travaux d'infrastructures confrontée à l'absence d'un référentiel national consolidé des réseaux enterrés (télécommunications, électricité, eau, gaz). Cette lacune entraîne régulièrement des sectionnements de câbles et de conduites, générant des coûts de réparation élevés et des interruptions de services pour les usagers.

Pour y remédier, le gouvernement a mis en place un Guichet unique de cartographie des infrastructures. Ce dispositif impose désormais aux opérateurs une coordination systématique dans la réalisation des infrastructures pouvant affecter celles existantes. Ce Guichet sera soutenu par le déploiement du réseau CENTIPOS, composé de stations de référence GNSS réparties sur l'ensemble du territoire, offrant une précision de positionnement au centimètre près.

Ce Guichet, dont le lancement officiel est prévu pour le 2 avril 2026, permettra de fiabiliser les travaux de cadastre, d'urbanisme et de génie civil, tout en sécurisant les investissements structurants du pays.

Toutefois, pour rendre opposable le dispositif aux opérateurs et acteurs concernés, ce guichet doit être soutenu par une base juridique, définissant les droits et obligations de l'ensemble des acteurs concernés, assurant ainsi la légalité et la sécurité des opérations.

Le Conseil des ministres a donc autorisé le ministre chargé de l'efficacité du service public à procéder au lancement de ce guichet et à lui soumettre, lors d'une prochaine séance, le projet de décret y afférent pour approbation.

- Le Conseil des ministres a ensuite écouté une communication relative à l'état d'avancement du Programme de partenariat pays (PCP) entre la République togolaise et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), présentée par le ministre délégué chargé de la promotion des investissements

Cette communication fait suite aux engagements pris lors de la 20ème Conférence générale de l'ONUDI à Vienne, visant à doter le Togo d'un nouveau cadre programmatique pour son développement industriel. Le PCP repose sur une approche de partenariat multi-acteurs destinée à mobiliser des ressources et des expertises pour la réalisation de projets industriels d'envergure.

Ce cadre programmatique, signé le 22 novembre 2025 à Riyad en marge de la 21e Conférence générale de l'ONUDI, vise à renforcer la base industrielle nationale, à accroître la valeur ajoutée locale, à créer des emplois productifs et à améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

La phase d'exécution appelle désormais la mise en place d'une coordination interinstitutionnelle du développement industriel et des ajustements institutionnels ciblés, avec l'appui technique continu de l'ONUDI.

A cet effet, le Conseil des ministres a autorisé :

- la mise en place d'une coordination interinstitutionnelle et d'un comité technique permanent dédiés au développement industriel ;

- la revue du cadre organisationnel de l'administration industrielle nationale ;

- l'engagement de discussions pour l'actualisation du cadre de coopération, incluant un renforcement de la représentation de l'ONUDI au Togo pour un suivi de proximité de l'exécution du programme.

- Le Conseil des ministres a enfin écouté une communication relative aux impacts du conflit au Moyen-Orient sur l'économie togolaise, présentée par le ministre des finances et du budget

Suite à la page 6

## PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 06 AU 13 AVRIL 2026

## OAPI- CNP-Togo

## UNE SYNERGIE POUR RENFORCER LA CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SEIN DU SECTEUR PRIVÉ

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en collaboration avec le Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo), a organisé le mercredi 01 avril 2026 à Lomé, une rencontre d'échanges avec les entrepreneurs sur "l'intégration de la propriété intellectuelle dans leurs modèles économiques.

La rencontre qui a porté sur le thème "l'intégration de la propriété intellectuelle dans les modèles d'affaires des entreprises et la contribution du secteur privé à la lutte contre la contrefaçon", s'inscrit dans le cadre de la 20<sup>e</sup> commission mixte avec l'INPI de France.

"Le président du CNP-Togo, Laurent Tamegnon, nous a donné l'opportunité de discuter avec les entreprises notamment les jeunes entrepreneurs, les PMI, PME sur l'intégration dans leurs modèles économiques, le système de la propriété intellectuelle autour d'un panel avec les collègues venus de France. Nous avons montré que la propriété intellectuelle, si elle est bien utilisée, peut être un facteur, non seulement de création d'entreprise mais aussi de développement des entreprises. Les échanges qui ont suivi, ont montré qu'il y a une prise de conscience au Togo mais qu'il y a encore des capacités à développer", a indiqué Bohoussou Denis, directeur général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

Au Togo, entre 14000 et 15 000 entreprises sont créés par an. La création de ces entreprises poursuit Bohoussou Denis est un vivier pour l'utilisation de la propriété intellectuelle.

Il a souligné que le grand défi pour les entrepreneurs, est d'intégrer dès le départ, les questions de propriété intellectuelle dans leurs modèles économiques.

"Lorsque vous créez une entreprise, c'est essentiellement pour faire deux choses, soit c'est pour vendre un produit ou prester un service. Le produit qu'on vend, il est connu grâce à sa marque et lorsqu'on parle de marque, on parle propriété intellectuelle", a fait savoir le directeur général de l'OAPI avant d'ajouter qu'il y a beaucoup plus de bénéfices que d'inconvénients en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle.

"Lorsque vous aviez une marque, c'est un monopole qu'on vous donne sur un ensemble de territoire", a conclu Bohoussou Denis.

AfiRachel

## VOICI LE COMPTE RENDU

## Suite de la page 4

La persistance des tensions géopolitiques au Moyen Orient pèse sur l'économie mondiale, à travers la perturbation des routes maritimes stratégiques du commerce international. Cette situation entraîne une hausse des coûts du transport maritime, du pétrole, du gaz naturel et des engrais, avec pour conséquences un renchérissement des coûts énergétiques et des pressions inflationnistes. Les économies les plus vulnérables sont particulièrement exposées aux chocs de cette crise.

Dans ce contexte, l'économie du Togo, comme l'ensemble de celles de la sous-région, n'est pas à l'abri des effets indirects. Une vigilance particulière s'impose à plusieurs niveaux, notamment sur l'évolution des coûts d'importation des produits pétroliers et ses conséquences sur les secteurs économiques. Bien que les échanges commerciaux directs du Togo avec les pays concernés soient limités, les perturbations dans les chaînes logistiques internationales pourraient également entraîner des pénuries et la flambée des prix de certaines denrées de première nécessité, et affecter la dynamique de l'activité portuaire.

A ce stade, l'évolution de la situation demeure très incertaine, ce qui rend inopportun l'élaboration des scénarios chiffrés et précis. Face à cette situation, le gouvernement entend adopter une démarche prudente et responsable. Des réflexions sont en cours afin d'identifier, le moment venu, les mesures les mieux adaptées pour préserver le pouvoir d'achat des populations et maintenir la stabilité des finances publiques, en cohérence avec les recommandations des instances sous régionales. Le Président du Conseil a instruit les ministres concernés de poursuivre le suivi attentif de l'évolution de la situation et d'en rendre régulièrement compte.

## 4. Au titre des nominations

Pour le compte du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique :

Le Lieutenant-Colonel ATAFAI Tchangani est nommé chef du corps des agents des eaux et forêts.

Fait à Lomé, le 1er avril 2026

PHARMACIE 2000  
Bè kpota, BP 61194  
96 37 94 25

PHARMACIE ADJOLOLO  
Nyékonakpoè, BP 4235  
22 21 05 13

PHARMACIE APOTHEKA  
5122, bd Jean Paul II, face siège fédération togolaise de Football kégué, BP 31124  
22 61 57 57

PHARMACIE AU GRAIN D'OR  
Carrefour Zorobar, grand contournement  
22 70 06 90

PHARMACIE BAH  
2283, Bd. Du Zio, face EPP, Hédzrana-woè, BP 20519  
22 26 03 20

PHARMACIE BETANIA  
Rue sito, gblinkomé, 19 BP 243  
96 80 10 11

PHARMACIE BETHEL  
Bd. Du 30 Août, sur la route de kpalimé, adidogomé, BP1236  
98 58 64 64

PHARMACIE BON SECOURS  
Gblinkomé, BP 80878  
22 20 76 30

PHARMACIE CITRUS  
ATTIEGOU CARREFOUR DVA SUR LE CONTOURNEMENT LOME  
70 44 59 24

PHARMACIE DAFEANNE  
Agoè-Sogbossito, Route reliant le contournement au Camp GP, à 3ààm de l'espace de loisir privilège plus  
70776942

PHARMACIE DE L'HOPITAL  
Face CHU Tokoin, BP 12045  
22 20 08 08

PHARMACIE DES ECOLES  
Rte de kpalimé, face lycée technique adidogomé, 04 BP 74  
22 51 75 75

PHARMACIE DES ROSES  
Carrefour de l'union, vakpossito  
70 42 37 72

PHARMACIE DU BOULEVARD  
Bd. Du 13 Janvier, dékon, BP 1073  
22 21 65 49

PHARMACIE DU PORT  
Bd. Du mono, face SAKAWA, Ablogamé, BP 12999  
22 27 61 88

PHARMACIE EL NOUR  
Alinka non loin du CMS Togblékopé  
97799374

PHARMACIE EL-NISSI  
DZOTSI KOMLA SENAM VICTOR ADIDOGOME APEDOKOE GBO-MAME 07  
79 78 15 37

PHARMACIE EL-SHADAÏ  
Atikoumé, en face de ESTAO  
22 51 44 25

PHARMACIE EL-SHAMMAH  
Amadahomé à côté de la maison des jeunes  
22 46 93 50

PHARMACIE EMMAUS  
Route de Mission-Tové, Agoè-Nyivé BP 20492  
70 40 25 40

PHARMACIE ENOULI  
Face gare routière Agblalipédogan, BP 8613  
22 25 90 68

PHARMACIE GANFAT  
Agoè Daliko près du Carf EDEM (Camp GP)  
22 55 08 15

PHARMACIE GREENRX  
Ségbé dans l'immeuble Mabiz Plaza non loin de rond point Douane  
92961919

PHARMACIE HANOUCOPE  
Face Bourse du travail, BP 1091  
70 49 96 63

PHARMACIE HELENE  
Aveta face au marché d'Aveta  
96981414

PHARMACIE HOSANNA  
Rond-Point Sagbado, à 100m d'EPP Sagbado, Adidogomé, 05 BP 77  
97 77 69 59

PHARMACIE HYGEA  
Derrière Lycée de Baguida  
99 27 36 36

PHARMACIE ISIS  
835, boulevard Jean Paul II, forever, BP 80121 www.pharmacieisis.com  
22 26 90 91

PHARMACIE LA FLAMME D'AMOUR  
Sise à Agodékè, route d'Anèho  
70 45 70 14

PHARMACIE LA FRATERNITE  
72, boulevard du Haho, près de clinique st Joseph, BP 80326  
22 26 81 55

PHARMACIE LA GRACE  
Nationale N°1, face Terrain d'Agoè-Nyivé, BP 440  
22 25 91 65

PHARMACIE LE BON SAMARITAIN  
Rue Pa de Souza, près Hôpital de Bè, BP 616  
22 21 45 30

PHARMACIE LE GALIEN.  
Avenue Pya, Rue Pavée, Adidoadin, 05 BP 92  
22 51 71 71

PHARMACIE LUMEN  
Avenue de la victoire, tokoin Casa-blanca, 01 BP 29  
23 38 68 36

PHARMACIE M'BA  
13 BP 341 Lomé. Route de Kovié, 500 mètres après le marché de LEGBAS-SITO.  
70 27 81 81

PHARMACIE MAA'LA

Agoè Démakpoè à côté de AZ Bâtiment non loin de l'école la Référence  
90106092

PHARMACIE MAGNIFICAT  
Aflao Yokoe, Rue De La Pampa à 100 M Du Palais Royal De Yokoe, Lomé  
70 44 51 59

PHARMACIE MATHILDA  
Rue des Evalas, Aflao Gakli, 05 BP 524  
22 51 15 34

PHARMACIE MAWULOM  
Agoè-Nyivé quartier Athiéme Carefour Kponsé  
99349797

PHARMACIE MAWUNYO  
Route de Mission Tové, Non loin de la Station OANDO Agoè Sogbossito  
98 23 38 30

PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES  
Bd. Adidoadin-Assiyéyé, Agoè Anomé, BP 05  
22 44 01 01

PHARMACIE REGINA PACIS  
Sur la Nationale N°1 Adétikopé près du Bar Sous l'Antenne  
96 80 10 22

PHARMACIE SAINT ESPRIT  
Route Agoè-Kégué, CEG Agoè Est, BP 1246  
22 40 29 06

PHARMACIE SAINT PHILIPPE  
Zanguéra, Route Lomé-Kpalimé, près de la station de service OANDO  
90 67 33 24

PHARMACIE SATIS  
Face CEG Koshigan, Agoè, BP 8519  
23 38 26 65

PHARMACIE SEPOPO  
Adakpamé, grand contournement, rond point Sawleto non loin de la Station SOMAYAF  
70 34 65 65

PHARMACIE TAKOE  
Rte d'Atakpamé, Face Terminal Sahel, Togblekopé, BP 8408  
70 45 62 17

PHARMACIE TRIOMPHE  
Quartier Bokpokor, route contournement, 300m de carrefour Kpala  
93258036

PHARMACIE VERSEAU  
Rte d'Anèho, à côté de Maison Bateau, Baguida, BP 60660  
90 01 90 29

PHARMACIE VOLONTAS DEI  
Avédji carrefour SUN CITY  
70 42 23 60

PHARMACIE YEM-BLA  
Rue 258, avenue Akwei, face Résidence du Benin, Tokoin-Tamé, Wuiti, BP 20633  
22 26 76 51

PHARMACIE ZOPOMAHE  
Zopomahe, sur la route Zossimé - Zanguera à côté de la salle des témoins de Jehovah  
96283410

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma  
Contact: 90 04 71 59  
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

## Exportations

# LE CERTIFICAT D'ORIGINE NUMÉRIQUE PROPULSE LES ENTREPRISES TOGOLAISES SUR LES MARCHÉS RÉGIONAUX

Au cœur des échanges commerciaux, un document discret mais essentiel accompagne chaque produit qui franchit une frontière : le certificat d'origine. Au Togo, sa dématérialisation marque un tournant décisif dans la stratégie de facilitation du commerce et de renforcement de la compétitivité des entreprises nationales, avec des effets déjà visibles sur les marchés ouest-africains.

Délivré par la Chambre de commerce et d'industrie du Togo via la plateforme numérique Togocham, ce document permet aux opérateurs économiques d'accéder aux avantages tarifaires offerts par l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En

attestant de l'origine des produits, il ouvre la voie à des exonérations de droits de douane, réduisant ainsi les coûts d'exportation et renforçant la compétitivité des produits togolais. Sans ce précieux sésame, les entreprises se retrouvent pénalisées sur les marchés régionaux, freinant leur expansion et leur potentiel de croissance.

La réforme numérique engagée ces dernières années a profondément transformé les procédures. Avant 2020, l'obtention du certificat d'origine impliquait des déplacements physiques, des délais souvent longs et des risques de perte ou de détérioration des documents. Aujourd'hui, grâce à la digitalisation, les demandes sont traitées en quelques heures

seulement, passant d'environ 48 heures à près de 5 heures. Les entreprises peuvent désormais soumettre leurs dossiers en ligne et recevoir leurs certificats sans contrainte logistique, ce qui améliore leur réactivité face aux opportunités commerciales.

Au-delà du gain de temps, la dématérialisation offre une meilleure traçabilité des opérations et renforce la transparence des échanges. Elle réduit les erreurs administratives, sécurise les transactions et rassure les partenaires commerciaux quant à l'authenticité des documents. Cette modernisation s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation digitale de l'administration togolaise.

Les résultats enregistrés en 2025 témoignent de l'efficacité

du dispositif. Au total, 1 973 certificats électroniques ont été délivrés à 25 entreprises, facilitant l'exportation de 282 produits industriels. Par ailleurs, 65 entreprises bénéficient de la Taxe préférentielle communautaire pour 457 produits, preuve de l'élargissement progressif du mécanisme. Les principaux débouchés se situent dans la sous-région, notamment au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Bénin, avec une valeur cumulée des exportations atteignant 37,3 milliards de francs CFA.

Au-delà des chiffres, cette réforme a des retombées concrètes pour les populations. En facilitant les exportations, elle stimule la croissance économique, favorise la création d'emplois et contribue à l'augmentation des

revenus des ménages. Elle simplifie également le quotidien des entrepreneurs, leur permettant de consacrer davantage de temps au développement de leurs activités plutôt qu'à des démarches administratives lourdes.

Positionné parmi les pionniers de la dématérialisation en Afrique de l'Ouest, aux côtés du Sénégal et du Bénin, le Togo entend poursuivre cette dynamique en élargissant le dispositif aux entreprises encore en attente de certification. Une extension qui pourrait amplifier davantage les échanges commerciaux et consolider la place du pays dans le commerce régional.

La rédaction

## Eau potable à Zimaglikopé

## MISS TOGO 2026 ET GTA ASSURANCES UNISSENT LEURS FORCES POUR UN PROJET VITAL

La localité de Zimaglikopé, dans le canton de Vo-Koutimé, s'apprête à tourner une page importante de son quotidien avec le lancement des travaux de construction d'un forage d'eau potable, une initiative portée par Angèle Prudence Eyou, avec le soutien financier de GTA Assurances. La cérémonie de pose de la première pierre, tenue le 1er avril 2026, marque le début concret d'un projet à fort impact social, destiné à améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme social de la Miss Togo 2026, qui a choisi de faire

de l'accès à l'eau potable une priorité. Dans cette zone où l'accès à une eau saine reste un défi quotidien, la réalisation de ce forage devrait contribuer à réduire significativement les maladies hydriques, tout en allégeant le fardeau des femmes et des enfants souvent contraints de parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau.

La cérémonie a rassemblé plusieurs personnalités administratives, politiques et traditionnelles, dont le maire de la commune Vo 1, Kossi Kalipe, représentant le préfet de Vo. Étaient également présents le

président du Comité National Miss Togo, Gaspard Baka, ainsi que le directeur général de GTA Assurances, André Azibli, témoignant d'une collaboration étroite entre acteurs institutionnels et secteur privé autour d'une cause sociale majeure.

Prenant la parole, Angèle Prudence Eyou a exprimé sa reconnaissance envers son partenaire, soulignant la portée symbolique de l'initiative. Elle a insisté sur la dimension solidaire de ce projet, qui traduit une volonté commune de transformer une vision en réalité tangible pour les populations de Zimaglikopé. Dans la même dynamique, André Azi-



bli a réaffirmé l'engagement citoyen de son institution, mettant en avant la nécessité pour les entreprises de contribuer activement au développement des communautés.

Les autorités locales ont, pour leur part, salué une initiative en phase avec les ambitions nationales d'amélioration des conditions de vie des populations. Le maire de Vo 1 a notamment encouragé les bénéficiaires à s'approprier le projet et à accompagner sa mise en œuvre dans un esprit de responsabilité collective.

Les travaux, dont le démarrage est imminent, devraient être réalisés dans des délais relativement courts afin de permettre une mise en service rapide de l'ouvrage. À travers cette action, le Comité National Miss Togo confirme une fois de plus son engagement à promouvoir, au-delà de la beauté, des initiatives concrètes au service du développement communautaire, en partenariat avec des acteurs économiques engagés comme GTA Assurances.

La rédaction

## Modernisation de l'administration

## LE TOGO FAIT LE POINT SUR LA DIGITALISATION DES CERTIFICATS DE NATIONALITÉ

La Direction de la nationalité, du sceau et de l'identité civile a organisé le mardi 31 mars 2026 à Lomé, une conférence de presse sur l'État de mise en œuvre de la réforme de digitalisation des demandes de certificat de nationalité mère et de duplicata. Cette rencontre vise à informer, sensibiliser, contribuer à l'amélioration continue du dispositif afin qu'il réponde pleinement aux attentes et aux besoins des concitoyens.

Les échanges se sont articulés autour de plusieurs axes notamment l'état d'avancement, les défis rencontrés ainsi que

les perspectives d'amélioration. Selon Bocco Ben, Chef service informatique, depuis le lancement de la digitalisation jusqu'à ce jour (décembre 2024 à mars 2026), la plateforme a pu recevoir 165 657 demandes dont 127 791 dossiers traités, le nombre de demandes en attente de dépôt est de 20 555 et le nombre de demandes en attente de correction est estimé à 17 31.

Il a souligné que le délai moyen indiqué pour le traitement des dossiers est de 60 jours relatif. Cependant, le chef service informatique a rappelé que des facteurs externes peuvent ral-



longer plus ou moins ce délai. "Pour arriver à ce résultat, l'État togolais a procédé à la mise en place d'un réseau étendu à tous le territoire national. 39 préfectures sont raccordés à la direction et dans chaque préfecture, il y a un service de nationalité chargé de recevoir non seulement les demandes de duplicata mais également les dépôts des dossiers mères", a affirmé Bocco Ben.

Toute fois, la mise en œuvre de cette procédure impliquant l'introduction de nouvelles outils

numériques, n'est pas sans difficulté. Il s'agit entre autres de la non disponibilité de la connexion internet, sa stabilité, les difficultés d'ordres techniques ainsi que les difficultés liées à la réception des dossiers. "Nous avons fait une analyse face aux différentes plaintes que nos services recevaient et cet analyse nous amène à la conclusion que sur la majorité des dossiers traités, beaucoup sont effectués à travers les intermédiaires et non par les demandeurs eux même", a précisé Chef service informatique.

Pour sa part, la directrice de la nationalité, du sceau et de l'identité civile, Tchamdja-Kpatcha Kobayyah a fait savoir que l'administration reste pleinement mobilisée pour assurer une stabilisation rapide du système et garantir un service public de qualité conforme aux attentes des usagers.

Elle a exhorté les populations à la patience et à la compréhension durant cette phase de transition avant d'ajouter que cette réforme a pour ambition de rapprocher davantage, l'administration des citoyens, simplifier les procédures et de renforcer la transparence et l'efficacité du service public.

Une tournée de sensibilisation est également annoncée afin de rencontrer les populations dans toutes les préfectures du Togo. Le certificat de nationalité est un élément de rattachement d'un individu à un État.

AfiRachel

Enfants de la rue en Afrique de l'Ouest

## LE PARLEMENT DE LA CEDEAO FACE À L'URGENCE D'AGIR

Sous le sceau de l'urgence et de la responsabilité collective, la capitale sierra-léonaise accueille depuis hier 8 avril 2026 une réunion conjointe de plusieurs commissions du Parlement de la CEDEAO consacrée à la protection des enfants vivant dans la rue et à la lutte contre leur exploitation dans un contexte de crise humanitaire régionale. Pendant cinq jours, parlementaires, les experts de la société civile, les organisations non gouvernementales, et ministres examineront les réponses législatives et politiques à un phénomène en expansion dans l'espace communautaire.

Dès l'ouverture des travaux, l'honorable Véronica Kadie Sesay, présidente du comité des affaires sociales, du genre et de l'autonomisation, a donné le ton en insistant sur le caractère critique du moment. Évoquant une réalité marquée par l'exposition des enfants de la rue à la drogue, à la violence et au gangstérisme, elle a appelé à « prendre la situation au sé-

rien » et à renforcer les cadres juridiques existants. Rappelant les efforts de la Sierra Leone en matière de droits de l'enfant, elle a plaidé pour un engagement législatif accru afin de lutter notamment contre le mariage forcé et mieux protéger les plus vulnérables. Dans un message d'unité régionale, elle a également salué le leadership de la présidente du parlement de la CEDEAO ? Hadja Mémouna-

tout IBRAHIMA, soulignant son rôle dans la promotion de la paix et de la cohésion au sein de la CEDEAO. Prenant la parole à son tour, la ministre du Genre et de l'Enfance, Isata Mahoi, de la

obligation juridique », appelant la CEDEAO à renforcer ses mécanismes et à accélérer les réformes.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Timothy Musa

marqué les esprits par une formule forte : « Dis-moi quelle enfance tu as, et je te dirai quel pays tu es ». Insistant sur le lien entre la qualité de l'enfance et le développement des nations, il a appelé à orienter les ressources publiques vers les besoins des enfants, soulignant leur incapacité à porter eux-mêmes leurs revendications. Pour lui, la solidarité régionale passe par le partage d'expériences entre pays comme la Sierra Leone, la Gui-

consensus s'est dégagé : face à un phénomène transfrontalier aggravé par les crises économiques et sécuritaires, seule une action concertée, renforcée par des cadres juridiques solides et des politiques publiques cohérentes, permettra d'inverser la tendance. À Freetown, la CEDEAO est ainsi appelée à transformer les engagements en mesures concrètes, pour redonner une perspective aux enfants de la rue, souvent invisibles mais au cœur de l'avenir de la région. La réunion se poursuit avec les panels d'échanges au cours de la journée avec plusieurs thèmes dont celui des « cadres juridiques et politiques régionaux pour la protection des enfants en situation de rue dans la région de la CEDEAO, mise en œuvre, coordination et nouvelles tendances en matière de



Sierra Leone, a dressé un tableau préoccupant. Elle a rappelé que près de 45 % de la population de son pays est composée d'enfants tandis que

Kabba, a élargi le débat au contexte politique régional. Déplorant les reculs démocratiques et les violations constitutionnelles, il a estimé

née, la Gambie ou le Nigeria. Clôturent la série d'interventions, le président du Parlement sierra-léonais, Segepoh Solomon Thomas, a rappelé



des milliers d'entre eux vivent dans la rue, dont environ 20 000 en Sierra Leone. Face à cette situation, elle a insisté sur la nécessité de réponses harmonisées à l'échelle régionale, mettant en avant les stratégies de sensibilisation et le renforcement des partenariats, notamment avec d'autres organisations non gouvernementales UNICEF. Pour elle, la protection des enfants constitue « un impératif moral et une

que ces dérives fragilisent davantage les couches vulnérables, dont les enfants. Il a exhorté la CEDEAO à plus de proactivité pour stabiliser la région, tout en réaffirmant les efforts de la Sierra Leone en faveur des enfants, des femmes et des personnes en situation de handicap.

Représentant la présidente du Parlement de la CEDEAO, le député Guy Marius Sagna a

que la présence d'enfants dans la rue constitue « l'échec d'un système ». Plaidant pour des réponses multidimensionnelles alliant législation, politiques sociales et collecte de données fiables, il a exhorté ses pairs à passer « de la parole aux actes ». Il a réaffirmé l'engagement de son institution à soutenir les initiatives de la CEDEAO et à faire de la protection de l'enfance une priorité. Au fil des interventions, un

protection des enfants dans la région de la CEDEAO », présenté par Madame Chigae-mezu Regina Amadi, de la direction des affaires humanitaires et sociales de la commission de la CEDEAO.

### SIERRA LEONE : D'UNE INDÉPENDANCE SOUS TUTELLE BRITANNIQUE À UNE DÉMOCRATIE EN CONSOLIDATION

Depuis son accession à l'indépendance le 27 avril 1961, la Sierra Leone a traversé des phases contrastées, mêlant espoirs politiques, instabilité institutionnelle et reconstruction progressive. Ancienne colonie du Royaume-Uni, le pays entame sa marche souveraine sous la conduite de Milton Margai, premier chef du gouvernement, dont le leadership marque les premières années d'un État encore fragile.

À sa disparition en 1964, son frère Albert Margai lui succède, mais les tensions politiques s'intensifient,

débouchant sur une série de coups d'État entre 1967 et 1968. Cette instabilité ouvre la voie à une transformation institutionnelle majeure en 1971, lorsque le pays devient une république sous la présidence de Siaka Stevens, qui installe un régime durable dominé par le parti unique.

En 1985, Joseph Saidu Momoh prend la relève, mais son mandat coïncide avec l'effondrement progressif de l'État et le déclenchement, en 1991, d'une guerre civile dévastatrice. Ce conflit, qui s'étendra jusqu'en 2002, plonge le

pays dans une crise humanitaire et sécuritaire majeure. Entre 1992 et 1996, le pouvoir est confisqué par des militaires, notamment Valentine Strasser et Julius Maada Bio, illustrant la profondeur de la crise politique.

Le retour à l'ordre constitutionnel en 1996 avec l'élection de Ahmad Tejan Kabbah marque un tournant, malgré une brève interruption liée à un nouveau coup d'État en 1997. La fin officielle de la guerre en 2002 ouvre une nouvelle ère de reconstruction et de stabilisation, soutenue par la commu-

nauté internationale. L'alternance politique s'affirme en 2007 avec l'arrivée au pouvoir de Ernest Bai Koroma, avant qu'en 2018, Julius Maada Bio ne soit élu président sous la bannière du Sierra Leone People's Party, puis réélu en 2023. Aujourd'hui, la Sierra Leone s'inscrit dans une dynamique de consolidation démocratique, cherchant à tourner définitivement la page des conflits et à renforcer ses institutions dans un contexte régional en mutation. EL hadj TChaboré, depuis Freetown



# Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

**Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.**

**Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**